



**MISE EN COMPATIBILITÉ N° 1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU) DE CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE (45)
DANS LE CADRE DE LA DÉCLARATION DE PROJET
RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN LYCÉE AU LIEU-DIT
« L'AUNIÈRE »**

**DOSSIER D'APPROBATION
JANVIER 2021**



LISTE DES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Présentation du projet :

- 1.1 Notice de présentation
- 1.2 Scénario d'implantation capacitaire du futur lycée.
- 1.3 Étude d'entrée de ville - Diagnostic et principes d'aménagements en application des dispositions des articles L.111-6 et L.111-7 du Code de l'urbanisme.

Évaluation environnementale de la mise en compatibilité n° 1 du PLU :

- 2.1 Évaluation environnementale
- 2.2 Avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire
- 2.3 Mémoire en réponse à l'avis délibéré de la MRAE

Consultation des Personnes Publiques Associées et Participation du public :

- 3.1 Procès-verbal d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées
- 3.2 Avis délibéré du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
- 3.3 Avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du Loiret
- 3.4 Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur

Pièces du PLU issues de la mise en compatibilité n° 1 du PLU :

- 4.1 Rapport de présentation
- 4.2 Plans de zonage
- 4.3 Règlement
- 4.4 Orientations d'aménagement et de programmation